



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 8 septembre 2026

Objet : Demande de report du dossier relatif à la prévoyance TERRITORIA

Monsieur le Maire-Président,

Lors de la réunion préparatoire du prochain Comité Social Territorial (CST), prévue le 16 septembre prochain, les organisations syndicales ont été saisies du dossier relatif à la prévoyance TERRITORIA afin d'émettre un avis.

À cette occasion, il nous a été présenté un projet prévoyant une augmentation de 15 % des cotisations supportées par les agents adhérents.

La CGT Nice Métropole Côte d'Azur tient à vous faire part de sa profonde inquiétude et de son opposition à cette nouvelle hausse. En effet, celle-ci intervient alors même que les cotisations ont déjà subi une augmentation de 13 % l'an dernier, malgré l'opposition des organisations syndicales.

Dans ces conditions, nous avons demandé le report de l'examen de ce dossier, demande qui a été soutenue par l'ensemble des syndicats présents.

Cette demande est motivée par le fait que plusieurs éléments essentiels demeurent à ce jour inconnus. TERRITORIA n'a pas encore répondu à l'administration concernant les négociations actuellement engagées, notamment sur les possibilités de réduire l'augmentation envisagée.

De surcroît, cette hausse projetée de 15 % apparaît en contradiction manifeste avec les termes de l'article 6 de la convention de participation (« Tarifs »). En effet, celui-ci stipule que les taux de cotisations sont maintenus les trois premières années et fixe, pour les années suivantes, des augmentations strictement encadrées en fonction du ratio prestations/cotisations (P/C), avec un plafond maximal d'augmentation de la cotisation fixé à 5 % (pour un ratio P/C $\geq$ 105 %). Rien dans le cadre contractuel transmis ne semble donc justifier légalement un tel dépassement tarifaire.

Par ailleurs, aucun arbitrage n'a été rendu concernant une éventuelle augmentation de la participation de l'employeur au financement de la prévoyance.

Dans ces circonstances, il apparaît difficilement concevable que les représentants du personnel puissent se prononcer de manière éclairée sur ce dossier sans disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à son appréciation.

Au-delà de la question du calendrier, notre syndicat considère que les agents ne peuvent, une nouvelle fois, supporter seuls les conséquences financières d'un contrat dont les engagements initiaux ne sont manifestement plus respectés.

La prévoyance constitue un dispositif indispensable de protection sociale permettant aux agents de faire face aux conséquences financières d'une maladie, d'une invalidité ou d'une incapacité de travail. Elle ne saurait devenir une charge supplémentaire pesant toujours davantage sur leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi nous vous demandons de reporter l'examen de ce dossier jusqu'à la finalisation des négociations en cours, de communiquer aux organisations syndicales l'ensemble des éléments permettant une analyse complète et transparente de la situation, de prendre toute mesure permettant de limiter, voire d'annuler, l'augmentation annoncée, mais également de prévoir une prise en charge intégrale par l'employeur de l'augmentation des cotisations qui pourrait subsister à l'issue des négociations.

Dans un contexte marqué par une dégradation continue du pouvoir d'achat des agents territoriaux, une telle augmentation ne peut être décidée sans que toutes les solutions aient été recherchées et sans que l'employeur assume pleinement sa responsabilité en matière de protection sociale complémentaire. La CGT NMCA continuera à défendre les intérêts des agents et reste mobilisée pour obtenir une solution juste, équilibrée et respectueuse de leurs conditions de vie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Les Co-Secrétaires généraux
Sandy VOREDINI Andrew RENAULT

The image shows two handwritten signatures. The one on the left is in black ink and appears to be 'Sandy Voredini'. The one on the right is in blue ink and appears to be 'Andrew Renault'.